

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 JUILLET

L'an deux mille vingt et le dix juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 10 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de Serge LAVOGEZ

Sont présents: Nathalie RUCKEBUSCH, Claude ALLOUCHERY, Réjane BERTELOOT, Christophe FAUQUEMBERGUE, Claudie FEUILLET, Marie-Josèphe GRESSIER, Marion LAMBLOT, Serge LAVOGEZ, Mickaël LEFEBVRE, Annie LELEU, Miguel DURIEZ, Christine REGNIER

Représentés: Jérémie LAMORILLE par Marie-Josèphe GRESSIER

Absents: José CHEVALIER, est arrivé à la question des commissions communales.

Secrétaire de séance: Réjane BERTELOOT

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour la question suivante :

- Nomination d'un référent sécurité routière.

Il informe également que les 2 questions relatives au CCAS ne pourront pas être traitées ce jour.

Ordre du jour:

- Vote du compte de gestion et du compte administratif 2019.
- Examen et vote du budget primitif 2020.
- Vote des taux d'imposition 2020.
- Fixation des indemnités du Maire et des adjoints.
- Nomination des commissions communales et désignations des membres.
- Elections des délégués : SIDEALF, FDE, Parc Naturel Régional, AGEDI, SIDEN-SIAN (eaux pluviales), SIDEN-SIAN (assainissement collectif), CNAS, syndicat de la Melde, 1 correspondant défense.
- Détermination du nombre de membres au CCAS.
- Election des membres du CCAS.
- Délégations consenties au Maire par le conseil municipal.
- Autorisation permanente et générale de poursuites.
- Délégation de signature à la secrétaire de Mairie.
- Questions diverses.

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION et AFFECTATION DES RESULTATS

1^{er} Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés		609 755,84 €	155 115,02 €		154 895,02 €	454 640,82 €
Part affectée à investiss	154 895,02 €				154 895,02 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	305 486,66 €	454 998,40 €	28 360,19 €	169 288,03 €		290 439,58 €
Totaux	460 381,68 €	1 064 754,24 €	183 475,21 €	169 288,03 €	154 895,02 €	745 080,40 €
Résultat de clôture		604 372,56 €	14 187,18 €			590 185,38 €
	Besoin de financement		14 187,18 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DÉPENSES					6 500,00 €
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement					20 687,18 €
	Excédent total de financement					

le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Objet: EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget 2020 suivant :

- En section de fonctionnement :

LES DEPENSES :

011 - Charges de gestion générale	143 100 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	141 900 €
014 - Atténuation de produits	2 000 €
022 - Dépenses imprévues	20 000 €
023 - Virement à la section d'investissement	541 279.38 €
65 - Autres charges de gestion courante	89 350 €
66 - Charges d'intérêts des emprunts	17 600 €
67 - Charges exceptionnelles	3 500 €
TOTAL =	958 729.38 €

LES RECETTES :

002 - Résultat de fonctionnement	583 685.38 €
013 - Atténuation des charges	90 €
70 - Redevances et Droit des services périscolaires	10 850 €
73 - Impôts et Taxes	196 469 €
74 - Dotation forfaitaire	152 335 €
75 - Revenus des immeubles	10 000 €
77 - Libéralités reçues	5 300 €
TOTAL =	958 729.38 €

- En section d'investissement :

LES DEPENSES :

00 - Financières	27 700 €
000 - Non individualisées	553 538.38 €
001 - Solde d'exécution section d'investissement	14 187.18 €
TOTAL =	595 425.56 €

LES RECETTES :

00 - Financières	52 687.18 €
000 - Non individualisées	1 459 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	541 279.38 €
TOTAL =	595 425.56 €

Après discussion, le conseil municipal approuve ce budget 2020.

VOTE DES TAUX d'IMPOSITION 2020

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux et retient donc les taux suivants pour l'année 2020 :

- TAXE D'HABITATION : **13.83 %**
- TAXE SUR LE FONCIER BATI : **17.16 %**
- TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI : **48.65 %**

FIXATION DU NOMBRE D' ADJOINTS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante 4 adjoints, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que "le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal".

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le nombre d'adjoints à 4.

FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que suite aux élections du 28 juin 2020 et vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2123-20 et suivants, il a lieu de fixer les indemnités de fonction du Maire et des 4 adjoints.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les indemnités de la manière suivante :

- Indemnité du Maire : 31 % de l'indice brut terminal de rémunération de la fonction publique
- indemnité du 1er adjoint : 6.18% de l'indice brut terminal de rémunération de la fonction publique
- indemnité du 2ème adjoint : 6.18% de l'indice brut terminal de rémunération de la fonction publique
- indemnité du 3ème adjoint : 6.18% de l'indice brut terminal de rémunération de la fonction publique
- indemnité du 4ème adjoint : 6.18% de l'indice brut terminal de rémunération de la fonction publique

NOMINATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DE LEURS MEMBRES

Monsieur le Maire propose la constitution des commissions suivantes :

- Commission des travaux, de la voirie, entretien des bâtiments communaux, cimetières :

LAVOGEZ Serge, ALLOUCHERY Claude, DURIEZ Miguel, LEFEBVRE Mickaël.

- Commission des économies d'énergies durables :

LAVOGEZ Serge, LAMBLOT Marion, ALLOUCHERY Claude.

- Commission des finances :

LAVOGEZ Serge, ALLOUCHERY Claude, LELEU Annie, LAMBLOT Marion, BERTELOOT Réjane.

- Commission de l'embellissement de la commune, mise en valeur des bâtiments communaux, gestion des espaces verts et des chemins de randonnée :

LAVOGEZ Serge, LELEU Annie, LAMORILLE Jérémie, BERTELOOT Réjane, FEUILLET Claudie, GRESSIER Marie-Josèphe, FAUQUEMBERGUE Christophe, REGNIER Christine, CHEVALIER José.

- Commission communication :

LAVOGEZ Serge, BERTELOOT Réjane, LAMORILLE Jérémie.

- Commission de la sécurité routière dans la commune :

LAVOGEZ Serge, GRESSIER Marie-Josèphe, FAUQUEMBERGUE Christophe, CHEVALIER José, ALLOUCHERY Claude, LAMORILLE Jérémie.

- Commission Projet d'une nouvelle école :

LAVOGEZ Serge, FEUILLET Claudie, RUCKEBUSCH Nathalie, LAMBLOT Marion, ALLOUCHERY Claude.

- Commission de la salle polyvalente (dynamisme, entretien, location et site internet) :

LAVOGEZ Serge, LELEU Annie, FAUQUEMBERGUE Christophe, REGNIER Christine, ALLOUCHERY Claude.

- Commission des affaires scolaires du RPI, de la cantine et de la garderie :
LAVOGEZ Serge, FEUILLET Claudie, LAMBLOT Marion, RUCKEBUSCH Nathalie.

- Commission de la jeunesse et des sports :
LAVOGEZ Serge, LAMORILLE Jérémie, DURIEZ Miguel, LEFEBVRE Mickaël, RUCKEBUSCH Nathalie.

- Commission des fêtes et des manifestations, des associations et des Aînés :
LAVOGEZ Serge, ALLOUCHERY Claude, BERTELOOT Réjane, LELEU Annie, REGNIER Christine,
FAUQUEMBERGUE Christophe, FEUILLET Claudie.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la constitution de ces commissions et la nomination des membres.

ELECTION DES DELEGUES AU SIDEALF

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SIDEALF.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Monsieur LAVOGEZ Serge ayant obtenu 14 voix est désigné délégué titulaire.
Monsieur DURIEZ Miguel ayant obtenu 14 voix est désigné délégué suppléant.

ELECTION D'UN DELEGUE A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'ENERGIE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder à l'élection d'un délégué à la FDE.
Monsieur LAVOGEZ Serge présente sa candidature.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Monsieur LAVOGEZ Serge ayant obtenu 14 voix est désigné délégué.

ELECTION D'UN DELEGUE AU PARC NATUREL REGIONAL

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder à l'élection d'un délégué au Parc Naturel.
Monsieur CHEVALIER José présente sa candidature.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Monsieur CHEVALIER José ayant obtenu 14 voix est désigné délégué.

ELECTION D'UN DELEGUE AU SIDEN-SIAN

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder à l'élection d'un délégué au SIDEN-SIAN (eaux pluviales et assainissement collectif)

Monsieur ALLOUCHERY Claude présente sa candidature.

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Monsieur ALLOUCHERY Claude, délégué au SIDEN-SIAN pour les deux compétences.

ELECTION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT AGEDI

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder à l'élection d'un délégué au syndicat AGEDI.

Monsieur LEFEBVRE Mickaël présente sa candidature.

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Monsieur LEFEBVRE Mickaël, délégué au syndicat AGEDI.

ELECTION D'UN DELEGUE AU CNAS

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder à l'élection d'un délégué au CNAS.

Madame LELEU Annie présente sa candidature.

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Madame LELEU Annie, déléguée au CNAS.

ELECTION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT DE LA MELDE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder à l'élection d'un délégué au syndicat de la Melde.

Monsieur LAVOGEZ Serge présente sa candidature.

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Monsieur LAVOGEZ Serge, délégué au syndicat de la Melde.

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder à la nomination d'un correspondant défense.

Madame BERTELOOT Réjane présente sa candidature.

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Madame BERTELOOT Réjane, correspondante défense.

DESIGNATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder à la nomination d'un référent sécurité routière.

Monsieur FAUQUEMBERGUE Christophe présente sa candidature.

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Monsieur FAUQUEMBERGUE Christophe, référent sécurité routière.

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Cette délégation permet de simplifier les démarches administratives. Cependant, le Maire devra rendre compte des décisions prises sur délégation à chaque réunion de conseil municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de confier au Maire les délégations suivantes :

- de fixer, dans les limites de 200 €, les tarifs des droits de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics ;
- de prendre toute décision concernant, la préparation, la passation, l'exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires avoués, huissiers de justices et experts ;
- d'exercer au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 €.

DELEGATION DE SIGNATURE A LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de donner délégation de signature au nom du Maire à Madame CORDIER Gaëlle, adjoint administratif, afin de répondre sans attendre aux demandes d'actes d'état civil reçues en mairie.

La délégation concerne l'état civil, la certification matérielle et conforme des pièces et documents, la légalisation de signatures et les courriers recommandés.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la délégation de signature du Maire à la secrétaire de mairie.

QUESTIONS DIVERSES :

1/ Extension de réseaux ENEDIS :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une extension de réseau ENEDIS est nécessaire pour viabiliser un terrain situé sur la départementale 928. Le permis de construire accordé le 26.11.2019 ne faisait pas référence à l'absence de réseaux. A la demande de la mairie, un devis a été établi par ENEDIS, le coût s'élève à 4 337.40 € TTC. Monsieur le Maire explique au conseil qu'il a signé une convention avec le propriétaire de la parcelle, lequel s'engage à rembourser la commune dès la réception du titre de recettes établi par la mairie.

SEANCE LEVEE A 20 HEURES

Le Maire, Serge LAVOGEZ

